|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022 Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.2** | **Document C22/78-F** |
| **8 mars 2022** |
| **Original: anglais** |
| Contribution de l'Inde (République de) | |
| JOURNÉE MONDIALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION | |

|  |
| --- |
| Résumé  L'Administration de l'Inde salue la célébration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2022, qui a pour thème "**Les technologies numériques au service des personnes âgées et d'un vieillissement en bonne santé**".  La Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information marque la création de l'UIT et vise à sensibiliser davantage au rôle important que jouent les technologies de l'information et de la communication pour ce qui est d'autonomiser les personnes et de renforcer les secteurs économiques verticaux de la société. La réduction de la fracture numérique sous ses différentes formes dans l'ensemble des pays et des communautés figure au nombre des principaux objectifs de l'Union internationale des télécommunications. Dans le Document du Conseil C22/17, il est proposé de retenir le thème "Les technologies numériques au service de la sécurité routière" pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2023, en raison de l'importance que revêt cette question.  Cependant, il convient de rappeler également que l'Organisation des Nations Unies a créé la catégorie des pays les moins avancés (PMA) 1971, soit il y a plus de 50 ans. Il existe un certain nombre de résolutions et de mesures importantes destinées à réduire la fracture numérique, en particulier dans les PMA et dans des pays relevant d'autres catégories, qui visent à élargir l'accès aux services large bande.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **examiner** le thème retenu pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2023, à savoir "**Donner des moyens d'action aux pays les moins avancés grâce aux technologies de l'information et de la communication**".  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés); Résolution [60/252](https://www.itu.int/en/wtisd/Pages/res60-252.aspx) de l'Assemblée générale des Nations Unies: 60/252 – Sommet mondial sur la société de l'information, 27 avril 2006; Résolutions [30 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-030-F.pdf), [140 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-140-F.pdf), [198 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-198-F.pdf), [71 (Rév. Dubaï, 2018)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-071-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires (PP); autres résolutions et documents de conférence. |

# 1 Considérations générales

1.1 La *Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information* *est célébrée* chaque année le 17 mai, marquant ainsi la création de l'UIT et la signature de la première Convention télégraphique internationale en 1865. Le but est d'attirer chaque année l'attention du monde entier sur les avantages considérables dont la révolution numérique des TIC fait bénéficier tous les habitants de la planète.

1.2 La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en novembre 2006 s'est félicitée de la décision de l'Assemblée générale et a modifié la [Résolution 68](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-068-F.pdf), afin d'inviter le Conseil à adopter un thème particulier pour chaque *Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information.*

# 2 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2023

2.1 Cinquante ans se sont écoulés depuis que l'Organisation des Nations Unies a créé la catégorie des pays les moins avancés (PMA) en 1971, afin de donner une impulsion particulière en faveur du développement. Les PMA ont été reconnus comme une catégorie de pays très défavorisés dans leur processus de développement, pour des raisons tant structurelles et historiques que géographiques. Actuellement, les 46 PMA comptent près de 880 millions d'habitants, soit 12% de la population mondiale, et sont confrontés à d'importants obstacles structurels à la croissance. Cependant, les PMA représentent moins de 2% du PIB mondial et environ 1% du commerce mondial. À ce jour, six pays ont quitté la catégorie des PMA (CNUCED).

2.2 La Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2011) (A/Conf.219/3/Rév.1) a notamment souligné les problèmes liés au manque d'infrastructures des TIC adéquates. En outre, elle fait mention de leur retard dans certains domaines essentiels, en indiquant notamment ce qui suit: "Pour développer leurs capacités de production, ils doivent se procurer de nouvelles technologies et renforcer leurs capacités et leur base de connaissances afin de pouvoir tirer pleinement parti des technologies acquises, et promouvoir les capacités locales de façon durable au service de la recherche-développement".

2.3 Plusieurs résolutions de l'UIT, notamment celles de la Conférence de plénipotentiaires, de la CMDT et du Conseil, ainsi que des programmes et l'alliance multi-parties prenantes créée par l'UIT en étroite coopération avec les Nations Unies (Coalition pour le numérique "Partner2Connect"), mettent l'accent sur le renforcement de la coopération numérique pour remédier aux difficultés rencontrées par les PMA et combler leurs lacunes.

2.4 Le rapport de l'UIT "La connectivité dans les pays les moins avancés – état des lieux en 2021", met en avant plusieurs problèmes, notamment les suivants:

• Importante fracture numérique entre les PMA

• Seuls deux PMA ont atteint la Cible 9.c des ODD relative à l'universalité et à l'accessibilité financière (délai fixé initialement à fin 2020)

• Disparités persistantes en matière d'utilisation

• Manque de sensibilisation

• Manque de compétences numériques

• Difficultés empêchant d'utiliser efficacement les technologies large bande

• Disparités importantes en ce qui concerne les infrastructures de données.

2.5 Alors que 50 ans se sont écoulés, il est plus que jamais temps d'attirer davantage l'attention sur les problèmes qui n'ont pas encore été résolus dans la catégorie actuelle des PMA, en cherchant à renforcer la coopération, et de saluer également le rôle que peuvent jouer les TIC pour favoriser les progrès accomplis par les PMA dans leur processus de sortie de la catégorie des PMA.

2.6 Le thème va dans le sens des efforts particuliers déployés par l'UIT et les Nations Unies pour réduire la fracture numérique dans le monde, ainsi que des grandes orientations du SMSI.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_